



Projectile contre véhicule

Par **yves_old**, le **12/06/2007 à 08:39**

Bonjour, rnrnMon amie a roulé sur un bout de tuyau qui a été projeté contre un autre véhicule, occasionnant des dégâts.rnrnEst-elle responsable?

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007 à 14:47**

bonjour,rnrnOui elle est responsable. On est toujours responsable des dommages que produisent les objets qui sont sous notre garde.rnrnMais pas d'inquiétude l'assurance responsabilité civile devrait fonctionner très bien. Contacter vos assurances au plus vite. En fonction des accord entre assurances celle du propriétaire de l'autre voiture devrait aussi fonctionner.